



Communiqué de presse
5 novembre 2025

CONSOMAG DOIT CONTINUER : les organisations de consommateurs défendent le droit à l'information

Le Gouvernement impose l'arrêt immédiat des CONSOMAG.

Ces espaces d'information sont diffusés sur les chaînes de France Télévision. **Elles sont préparées et tournées par les organisations de consommateurs et produites par l'INC.** Les sujets traités par ces émissions, diffusées à des heures de grande écoute, concernent la santé, la sécurité, l'environnement, et les droits des consommateurs.

Consomag est **un outil de communication grand public**, très apprécié des consommateurs qui y trouvent des informations techniques et pratiques pour mieux consommer.

Nos associations de consommateurs dénoncent aujourd'hui la suspension des émissions consomag décidée par le gouvernement.

Celui-ci s'appuie sur une **circulaire du 4 octobre 2025**, qui prévoit la suspension des campagnes de communication gouvernementale.

Or, les émissions consomag n'appartiennent pas à la sphère de la communication gouvernementale.

Les émissions consomag contribue à une bonne information des consommateurs.

Nos associations exigent le rétablissement immédiat de la production des émissions consomag.

Contacts presse :

Unaf : Laure Mondet lmondet@unaf.fr 0149953615

CNAFAL-ULCC : Jean-Pierre Bequet +33607398980